

Officier chef de quart passerelle

P1-3 2 Sécurité du trafic maritime (parties 1 et 2 du cours)

Durée : 1 h 30 min

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

1^{re} QUESTION (valeur = 9)

1 (valeur = 3)

Dans le cadre du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM), donner les définitions des expressions suivantes :

- navire à propulsion mécanique ;
- navire à capacité de manœuvre restreinte en précisant deux de ces circonstances ;
- notion de vitesse de sécurité en précisant deux exemples de facteurs qui doivent être pris en compte par tous les navires.

2 (valeur = 2)

Expliquer la manœuvre de dépassement dans un chenal étroit en précisant les précautions à prendre pour le navire dépassant.

3 (valeur = 2)

Lister les navires qui ne doivent pas gêner le passage des navires qui suivent une voie de circulation d'un DST en précisant les circonstances éventuelles.

4 (valeur = 2)

Décrire, lorsque les navires sont en vue les uns des autres, les critères (positions relatives) de deux navires lorsqu'un navire en rattrape un autre.

2^e QUESTION (valeur = 5)

1 (valeur = 2)

Donner les caractéristiques (flotteur, voyant et feu) d'une bouée d'épave en cas d'urgence.

2 (valeur = 2)

Donner les caractéristiques d'une marque d'eaux saines (flotteur, voyant, feu).

3 (valeur = 1)

Décrire le signal de trafic portuaire indiquant que les navires peuvent passer avec un trafic à double sens.

3^e QUESTION (valeur = 6)

Répondre aux questions à choix multiples sur l'annexe à compléter 1.

Pour chaque question, une seule des cinq réponses proposées est exacte.

Aucune justification n'est demandée.

Une réponse fausse, une réponse multiple ou l'absence de réponse à une question ne rapporte ni n'enlève de point.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il (elle) doit la (ou les) mentionner explicitement.

La copie rendue ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, il convient de s'abstenir de signer ou d'identifier le document.

NUMERO DE PLACE :

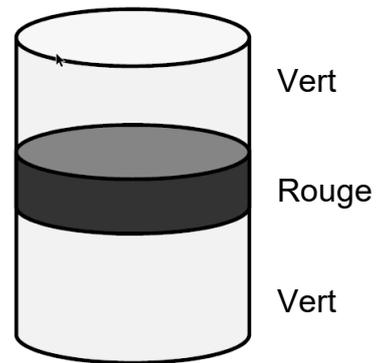
NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 1 (1/3)

Document à rendre avec la copie d'examen

a) Ce profil bicolore est celui d'une marque :

- de chenal principal sur bâbord
- de chenal principal sur tribord
- latérale tribord
- latérale bâbord
- qui n'existe pas



b) En route au 180, je vois sur mon avant :

- il est obligatoire de passer à l'est de la marque
- il est obligatoire de passer à l'ouest de la marque
- il est conseillé de passer à l'est de la marque
- il est conseillé de passer à l'ouest de la marque
- on doit réduire sa vitesse



Tourner la page

Page 4 sur 6

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 1 (2/3)

Document à rendre avec la copie d'examen

c) Tout navire doit en permanence assurer :

- une veille visuelle, auditive, radar et radio
- une veille visuelle, auditive et radar
- une veille visuelle et auditive permanente
- une veille visuelle et auditive appropriée
- une veille radar adaptée

d) En vue les uns des autres, deux navires à propulsion mécanique ont un risque d'abordage dans 20 minutes.

Qui doit manœuvrer ?

- : A
- : B
- : pas A
- : pas B
- : A et B



A



B

Tourner la page

Page 5 sur 6

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE (sauf n° de place)

ANNEXE À COMPLÉTER 1 (3/3)

Document à rendre avec la copie d'examen

e) Par visibilité réduite, un navire me rattrape sur mon arrière tribord et son relèvement au radar ne change pas de manière visible. Le TCPA est dans 15 minutes.

- : j'abats à gauche
- : j'abats à droite
- : je maintiens mon cap et ma vitesse
- : je réduis ma vitesse
- : j'émet 5 coups de sifflets brefs

f) La marque présentée représente :

- : un navire au mouillage
- : un navire handicapé par son tirant d'eau
- : un navire échoué
- : un navire à capacité de manœuvre restreinte
- : un navire en opérations de déminage

